Image not found or type unknown

Volontariat suite a un PSE sur CSP non visée

Par **delmet patrick**, le **20/12/2017** à **15:38**

Bonjour,
je suis volontaire suite a un PSE, mais ma CSP n'est pas touchée, alors qu'il y a une ouverture pour même CSP suite a un décés. Donc personnellement je trouve qu'il y a une incohérence la dessus, et donc puis-je profiter de cette situation?

Merci

Par **P.M.**, le **20/12/2017** à **16:39**

Bonjour,
Je pense que si vous vous relisez vous vous apercevrez que par votre exposé, on ne peut pas comprendre la situation dont vous voulez profiter...

Par **delmet patrick**, le **20/12/2017** à **19:22**

bonsoir, peut-on créer un poste dans le cadre d'un PSE, sachant que la personne qui occupé ce poste est décédé, et que sa CSP n'est pas visé dans le cadre du PSE?

Par **P.M.**, le **20/12/2017** à **20:33**

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel mais il faudrait savoir pourquoi vous êtes exclu du PSE...
Le CSP doit être proposé dans les entreprises de moins de 1000 salariés, autrement c'est un congé de reclassement...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés